

Initiatives ministérielles

chiffrer à 401 000 habitants. La commission propose que le district de Durham demeure comme il est, sauf pour l'addition du canton de Brock et la soustraction de certains secteurs appartenant au district élargi d'Oshawa de même que de la ville de Whitby, qui ferait maintenant partie de la nouvelle circonscription d'Ontario.

Il y a là une contradiction. Au lieu de nous employer à signaler tous les défauts qui sont évidents quand on ne consacre pas suffisamment de temps à une telle proposition, nous devrions peut-être réexaminer la question et réfléchir à nouveau à la façon dont nous voulons attribuer les sièges et les distribuer à la Chambre des communes dans les années à venir.

Nous voulons parler du besoin de flexibilité, non de rigidité. Ce processus permettant de faire augmenter automatiquement le nombre de sièges au cours des prochaines années me paraît déraisonnable. On ne tient pas compte des réalités actuelles, des réalités budgétaires, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure. On ne considère même pas la nécessité d'un équilibre en ce qui concerne la fédération qui est représentée ici à la Chambre des communes.

J'ai entendu certains députés dire tout à l'heure qu'il était important que leur région soit mieux représentée. Le député de Bellechasse a dit que la distribution des sièges causait au Québec, comme région du Canada, un problème d'infériorité numérique. Figurez-vous qu'il en est de même de l'Ontario. Nous avons presque 10 millions d'habitants et 99 sièges. Si une province a été lésée par rapport à la répartition des sièges, on devrait peut-être examiner le cas de l'Ontario.

Il y a 205 000 habitants dans ma circonscription. À titre d'exemple, il n'y en a peut-être que 30 000 à l'Île-du-Prince-Édouard, mais nous disposons pourtant des mêmes ressources pour servir nos électeurs.

Je ne m'en plains pas, mais je tiens à dire que si l'on veut parler d'équité, il faut en parler en fonction des nombres. À mon avis, le remaniement électoral actuel ne tient pas vraiment compte de cela.

Je veux parler plus particulièrement de certaines caractéristiques physiques de ma circonscription, qui serait désormais divisée en deux. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les trois principales régions ou villes de ma circonscription, soit celles d'Ajax, de Pickering et de Whitby, forment une collectivité.

En vertu des propositions actuelles, Ajax, une ville de 65 000 habitants, serait divisée en deux. En fait, les limites longent une rue secondaire. Il n'y a absolument aucune raison logique à cela si ce n'est le fait qu'on a voulu établir une moyenne numérique ne tenant tout simplement pas compte des besoins et des intérêts historiques de longue date de la collectivité. Les origines d'Ajax remontent à la Seconde Guerre mondiale. Au fil des ans, un certain nombre de députés sont venus de cette localité, et ce serait une véritable tragédie si, conformément à la proposition de la commission de délimitation des circonscriptions électorales, la ville d'Ajax était divisée en deux.

C'est l'une des principales raisons qui m'amènent à louer le gouvernement de proposer la suspension du remaniement ainsi recommandé.

Il y a peut-être une controverse au sujet de la rapidité avec laquelle nous voterons sur cette question, mais je tiens à dire que nous n'avons vraiment pas beaucoup de temps pour régler celle-ci. Si nous ne corrigeons pas cela aujourd'hui, nous pourrions nous retrouver dans la situation où, le 10 avril, nous témoignerons, où nous soulèverons des problèmes au sujet d'un document qui, à toutes fins pratiques, sera superflu de toute façon. Il me semble qu'il vaut bien mieux procéder de cette manière plutôt que d'aller pleinement de l'avant avec quelque chose de très incertain.

On a fait plus tôt aujourd'hui une observation sur le remplacement de valets du parti par d'autres valets du parti. Je crois que c'était la députée de Beaver River et je comprends sa déception. Mais je trouve très curieux qu'elle se porte à la défense des propositions puisque sa propre circonscription disparaîtrait.

Je ne pense pas que ce soit l'intention du gouvernement. En fait, si telle était son intention, je compterais parmi les plus durement touchés. J'estime que le gouvernement procédera d'une manière judicieuse en tenant compte du bon sens, de la collectivité et du caractère humain de la représentation à la Chambre des communes.

• (1320)

Ma circonscription est l'une des plus peuplées du pays. Si je peux sacrifier quelques bonnes années de ma vie pour qu'on ait un système électoral, un système de délimitation des circonscriptions électorales qui ait du bon sens, je crois bien que tous les députés peuvent en faire autant. Je me donne donc en exemple non pas au pays tout entier, mais aux contribuables qui ont été durement touchés. Nous n'avons pas besoin de plus de sièges, mais d'une meilleure distribution des sièges ainsi que de l'infrastructure et des ressources que cela nécessite.

J'ai hâte de prendre part aux travaux du comité en compagnie des députés d'en face pour élaborer une bonne politique.

[Français]

Je vous remercie infiniment, madame La Présidente, et je souhaite l'adoption de ce projet de loi.

[Traduction]

M. Mike Scott (Skeena): Madame La Présidente, j'ai écouté avec intérêt certains des commentaires et des arguments des députés d'en face.

Aujourd'hui, je voudrais m'opposer au projet de loi C-18. Je tiens à dire, comme l'ont fait les députés de ce côté-ci de la Chambre, au cours des deux derniers jours, que s'il est adopté, ce projet de loi mettra fin au travail des commissions électorales et empêchera qu'une révision des limites des circonscriptions électorales soit faite à temps pour les prochaines élections. Un budget de 7,8 millions de dollars a été attribué à la commission. Sur ce budget, environ cinq millions de dollars ont déjà été